



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/71
14 octobre 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-septième réunion
Montréal, 1-5 décembre 2025
Point 9 (d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Le présent document renferme les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Efficacité énergétique

- | | | |
|---|------|------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Projet pilote visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC (activités autres que d'investissement) | PNUE | Pour examen individuel |
|---|------|------------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS**République de Moldova****TITRE DU PROJET****AGENCE BILATÉRALE OU D'EXÉCUTION**

Projet pilote visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC (activités autres que d'investissement)	PNUE
---	------

OBJECTIF DU PROJET

Le projet pilote vise à promouvoir l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur en renforçant les capacités institutionnelles, techniques et réglementaires. L'objectif principal est de garantir que les considérations d'efficacité énergétique soient efficacement intégrées dans les activités de formation, de certification et de sensibilisation, encourageant ainsi l'adoption de technologies de écoénergétiques en réfrigération, climatisation et pompes à chaleur dans le contexte de la réduction progressive des HFC.

AGENCE NATIONALE DE COORDINATION	Office national de mise en œuvre des projets environnementaux (ONIPM) du Ministère de l'environnement
---	---

DERNIÈRES DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (Annexe F)	Année : 2023	S.O.	452 288 tonnes d'éq-CO ₂
---	------------------------	------	-------------------------------------

Détails	Activités autres que d'investissement
HFC utilisés par le secteur de l'entretien (données du programme pays, 2024)	243,44 tm
	500 340 tonnes d'éq-CO ₂
Durée du projet (mois) :	36
Montant initial demandé (\$ US) :	198 000
Total des coûts d'appui (\$ US):	180 000
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$ US) :	23 400
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$ US) :	203 400
Économies d'efficacité énergétique (kWh/an) :	s.o.
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	N
Jalons de suivi du projet inclus (O/N) :	O
Normes minimales de performance énergétique (NMPE) disponibles pour le secteur concerné (O/N) :	O

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Pour examen individuel
--------------------------------------	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

1. Au nom du Gouvernement de la République de Moldova, le PNUE a soumis, conformément à la décision 91/65, une demande de projet pilote visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et des équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC (activités autres que d'investissement), d'un montant de 198 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 25 740 \$ US, comme initialement soumis.²

Projet pilote d'efficacité énergétique

2. La République de Moldova a ratifié l'Amendement de Kigali le 22 septembre 2023. Dans le cadre de la phase I du plan de mise en œuvre des HFC de Kigali (KIP) approuvé à la 96^e réunion,³ le pays s'est engagé à réduire sa consommation de HFC de 10 % par rapport à sa consommation de référence d'ici 2029. Le pays prévoit également de demander un financement pour des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de la réfrigération (décision 89/6) parallèlement à la demande de troisième tranche de la phase III de son plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC (HPMP), en 2027.

Cadres politique, réglementaire et institutionnel

3. La République de Moldova a signé un accord d'association avec l'Union européenne (UE) en 2014. Cet accord engage le pays à faire converger ses politiques et sa législation avec celles de l'UE. Le pays est devenu partie contractante du traité instituant la Communauté de l'énergie en 2010 ; il a, de ce fait, commencé à transcrire la législation européenne sur l'énergie avant même l'entrée en vigueur de l'accord d'association.

4. Le pays a fait des progrès considérables dans l'adoption d'un cadre juridique et réglementaire aligné sur les directives et réglementations européennes touchant à l'efficacité énergétique, notamment la loi sur l'étiquetage des produits liés à l'énergie (mise à jour en 2023) et la loi sur les exigences d'écoconception des produits liés à l'énergie (mise à jour en 2024), laquelle crée des normes applicables aux appareils consommateurs d'énergie, y compris les climatiseurs et les réfrigérateurs. En plus de ces textes qui régissent directement divers aspects de l'efficacité énergétique, le pays a adopté une loi sur l'énergie (loi-cadre pour le secteur de l'énergie). Une partie importante de l'acquis de l'UE en matière d'écoconception et d'étiquetage des produits liés à l'énergie a déjà été transposée dans la législation du pays. Ces lois sont appuyées par des réglementations et des décisions détaillées des pouvoirs publics, lesquelles garantissent la conformité et en étendent la couverture à une large gamme d'équipements domestiques et professionnels.

5. La réglementation sur l'écoconception du pays définit les normes minimales de performance énergétique (NMPE) qui doivent être respectées pour divers produits, y compris les appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que les pompes à chaleur. Le règlement sur l'étiquetage énergétique établit des exigences en matière d'étiquetage des produits consommateurs d'énergie, y compris les appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que les pompes à chaleur. Les deux lois s'appliquent aux réfrigérateurs domestiques (d'une capacité comprise entre 10 et 1 500 litres) et aux équipements de climatisation (d'une puissance ≤ 12 kW). Bien que le cadre juridique de l'efficacité énergétique soit bien avancé, des difficultés importantes demeurent pour que leur mise en œuvre et leur application soient effectives de même que la sensibilisation du public.

² Conformément à la lettre adressée au PNUE par le bureau national de mise en œuvre des projets environnementaux du ministère de l'Environnement de la République de Moldova en date du 14 juillet 2025.

³ Décision 96/44

6. Dans le pays, c'est le Centre national pour l'énergie durable (CNED), relevant du ministère de l'Énergie, qui est l'institution chargée en premier lieu de l'efficacité énergétique. Elle a pour mandat de coordonner et de mettre en œuvre des activités qui soutiennent l'exécution des politiques nationales dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Le point focal du Protocole de Montréal est le ministère de l'Environnement. L'Office national de mise en œuvre des projets environnementaux (ONIPM), subordonné au ministère de l'Environnement, est chargé de la coordination et de la mise en œuvre des activités d'élimination progressive des SAO et de la réduction progressive des HFC en République de Moldova. L'ONIPM travaillera à ce projet en étroite collaboration avec le CNED.

Objectif du projet

7. La présente proposition de projet pilote vise à renforcer le cadre national d'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération, de la climatisation et de pompes à chaleur, en particulier dans l'application des NMPE et de l'étiquetage. Le projet se concentre sur le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et réglementaires afin de veiller à ce que l'efficacité énergétique fasse partie des initiatives de formation, de certification et de sensibilisation. Les principales activités comprennent le renforcement des capacités des agents des douanes et des forces de l'ordre, l'expansion des programmes de certification des frigoristes, la formation des maîtres formateurs et des frigoristes eux-mêmes, la modernisation des centres de formation et des campagnes de sensibilisation à l'efficacité énergétique au bénéfice des différentes parties prenantes. Ces activités s'inscrivent dans la stratégie à long terme du KIP, lequel vise à promouvoir l'adoption de technologies économes en énergie et à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) pour soutenir la stratégie de réduction progressive des HFC.

Activités proposées

8. Les activités sont décrites ci-dessous de même que la répartition des coûts afférents (tels qu'initialement soumis) :

- a) *Renforcement des capacités institutionnelles en matière d'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur (27 000 \$ US) :* i) formation des douaniers à l'efficacité énergétique (8 000 \$ US) ; ii) révision et publication d'un manuel à l'intention des agents des douanes et des forces de l'ordre sur les réglementations relatives à l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur (4 000 \$ US); iii) deux ateliers de renforcement des capacités de 30 inspecteurs de l' Inspection d'État pour la surveillance des produits non alimentaires et la protection des consommateurs, chargés de vérifier l'étiquetage et la qualité des produits; élaboration et diffusion d'un manuel explicatif de la réglementation à l'usage des inspecteurs (10 000 \$ US) ; iv) deux ateliers destinés aux importateurs et aux distributeurs d'équipements de réfrigération et de climatisation et de pompes à chaleur sur les règles et réglementations concernant les importations de substances et d'équipements contrôlés (5 000 \$ US) ;
- b) *Renforcement des capacités en matière d'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur (90 000 \$ US) :* i) élargissement du système de certification pour y inclure des considérations d'efficacité énergétique pour les appareils de réfrigération et de climatisation et les pompes à chaleur grâce à la mise en œuvre des modifications nécessaires dans la décision correspondante (5 000 \$ US) ; ii) modification du programme de certification conformément à la décision révisée, dirigée par le Centre universitaire de formation continue et l'Association publique moldave des frigoristes (AOF) (10 000 \$ US) ; iii) formation, dans un pays de l'UE, de deux experts de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur sur les considérations relatives à l'efficacité énergétique (15 000 \$ US) ; iv) élaboration de supports de formation sur les questions d'efficacité énergétique (6 000 \$ US) ; v) acquisition de trois panoplies de

formation (dispositif de surveillance portable pour mesurer l'efficacité) au bénéfice de trois centres de formation (33 000 \$ US) ; vi) conseils techniques aux particuliers et aux entreprises, par l'intermédiaire de l'AOF, sur le choix de technologies à faible PRP et de systèmes de réfrigération, climatisation et de pompes à chaleur à haut rendement énergétique lors de l'acquisition de nouveaux systèmes (21 000 \$ US) ;

- c) *Communication, sensibilisation et sensibilisation des parties prenantes (66 000 \$ US) :*
 - i) trois consultations annuelles des parties prenantes pour coordonner les activités liées à l'efficacité énergétique (9 000 \$ US) ; ii) élaboration et diffusion d'une brochure spécialisée sur l'efficacité énergétique (12 000 \$ US) ; iii) campagnes de sensibilisation sur la réglementation en matière d'efficacité énergétique, les options technologiques disponibles, les avantages financiers à long terme et l'impact sur le climat et l'environnement pour les parties prenantes concernées y compris la promotion du rôle et de la participation des femmes disposant d'une expertise en efficacité énergétique (30,000 \$ US) ; iv) extension du site Web, en cours d'élaboration dans le cadre de la phase I du KIP, avec la législation pertinente pour inclure les considérations liées à l'efficacité énergétique, et production d'études de cas avec analyse coûts-avantages (12 000 \$ US) ; v) élaboration et diffusion des résultats de l'étude de faisabilité sur les avantages d'une efficacité de refroidissement améliorée et de la durabilité (3 000 \$ US) ; et
- d) *Gestion et surveillance de projet (15 000 \$ US) :* embauche d'un consultant de projet pour coordonner les activités, suivre la mise en œuvre, produire des rapports d'avancement et un rapport de synthèse final sur les résultats du projet pilote pour une plus large diffusion (en roumain et en anglais).

Coût total du projet pilote

9. Le projet devrait être achevé dans les 36 mois suivant son approbation, entre janvier 2026 et décembre 2028, pour un coût total de 198 000 \$ US, plus les frais d'appui d'agence de 25 740 \$ US.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

10. Le Secrétariat a examiné la proposition de projet à la lumière des activités décrites dans les décisions 91/65 et 89/6 ainsi que de celles mises en œuvre dans le cadre de la phase I du KIP.

Admissibilité en vertu de la décision 91/65

11. Conformément à la décision 91/65, le Gouvernement de la République de Moldova a confirmé que l'ONIPM se coordonnera avec les autorités compétentes en matière d'efficacité énergétique et les organismes de normalisation nationaux pour faciliter la prise en compte de la transition des frigorigènes lors de l'élaboration de normes d'efficacité énergétique dans les secteurs ou applications concernés ; que, si la République de Moldova a mobilisé ou doit mobiliser des fonds auprès de sources autres que le Fonds multilatéral pour les composantes d'efficacité énergétique lors de la réduction progressive des HFC, le projet n'entraînera pas de duplication d'activités entre celles financées par le Fonds multilatéral et celles financé par d'autres sources ; que les informations sur l'avancement du projet, les résultats et les enseignements clés seront mises à disposition, le cas échéant ; et que la date d'achèvement du projet sera fixée à 36 mois au maximum après la date d'approbation par le Comité exécutif et qu'un rapport détaillé du projet sera soumis au Comité exécutif dans les six mois suivant la date d'achèvement du projet.

Questions techniques et questions liées aux coûts

12. Le Secrétariat a relevé que plusieurs activités proposées, telles que la formation des douaniers et des formateurs ainsi que la sensibilisation des parties prenantes semblaient similaires à celles de la phase I du KIP. Le Secrétariat a donc demandé des éclaircissements sur la manière dont chaque activité est intégrée aux activités existantes du KIP sans les chevaucher. Le PNUE a précisé que le projet pilote proposé est conçu pour compléter les activités menées dans le cadre de la phase I du KIP en cours. Le KIP se concentre principalement sur la transition vers des frigorigènes à faible PRP et des pratiques de manipulation sûres, tandis que le projet pilote aborde l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur par le biais d'interventions ciblées telles que des supports de formation mis à jour, une meilleure capacité à veiller au respect de la loi et des campagnes de sensibilisation visant à soutenir la mise en œuvre des réglementations en matière d'efficacité énergétique. Ces activités s'appuient sur les travaux existants dans le cadre du KIP en intégrant les réglementations et en élargissant le champ d'application pour y inclure l'efficacité énergétique, qui n'est pas couverte en détail dans le cadre du KIP. Le PNUE a assuré que chaque activité a été soigneusement planifiée pour optimiser les synergies et éviter les doublons.

13. Pour clarifier la manière dont le soutien à l'AOF s'aligne sur les activités décrites dans la décision 91/65, le PNUE a indiqué que l'AOF offrait des services de conseil gratuits aux particuliers et aux agents économiques sur les solutions de réfrigération, en particulier dans l'agriculture. Elle collabore avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, qui subventionne jusqu'à 70 % des coûts de conception. Son soutien s'étant par le passé concentré sur l'expertise technique et l'orientation opérationnelle, les considérations d'efficacité énergétique n'ont pas été systématiquement incluses. Grâce au projet ici proposé, l'AOF élargira ses services de conseil en engageant des experts, afin de fournir des conseils ciblés sur les aspects d'efficacité énergétique dans le cadre de son champ d'activités actuel. Le PNUE a également mentionné que l'intégration de conseils en matière d'efficacité énergétique dans ces services conduira à des décisions plus éclairées, à une réduction de la consommation d'énergie et à plus de pratiques durables dans le secteur du froid.

14. Suite aux débats portant sur les activités, les résultats attendus et les coûts associés, le budget global du projet a été encore optimisé. Les activités visées aux sous-alinéas a) i) et a) iii) de l'alinéa 8 ont été fusionnées car elles pouvaient être mises en œuvre conjointement, ce qui a fait baisser le coût de leur mise en œuvre. De même, les activités visées aux points c) ii) et c) iii) ont été combinées, étant donné que le résultat de l'une était lié à l'autre, ce qui a permis de faire des économies. Les coûts des activités visées aux points c) iv) ont été réduits en alignant leur mise en œuvre sur des activités similaires de la phase I du KIP. En outre, le financement initialement alloué à l'activité visée au point d) a été réalloué au recrutement d'un consultant technique, dont les débats ont montré la nécessité. Le coût convenu est indiqué au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Activités et coûts convenus pour le projet pilote sur l'efficacité énergétique

Activité	Description de la sous-activité	Budget (\$ US)
a) Renforcement des capacités institutionnelles en matière d'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur	i) Formation de 45 douaniers et de 30 agents des forces de l'ordre sur les questions d'efficacité énergétique	15 000
	ii) Révision et publication du manuel à l'intention des agents des douanes et des forces de l'ordre sur les réglementations relatives à l'efficacité énergétique	4 000
	iii) Deux ateliers pour 30 importateurs et distributeurs d'équipements de réfrigération et de climatisation ainsi que de pompes à chaleur	5 000
b) Renforcement des capacités en matière d'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération, de la climatisation et de pompes à chaleur	i) Élargissement du système de certification pour inclure des considérations d'efficacité énergétique pour les appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que des pompes à chaleur grâce à la mise en œuvre des modifications nécessaires dans la décision y relative	5 000
	ii) Modification du programme de certification conformément à la décision révisée, dirigée par le Centre universitaire de formation continue et l'AOF	10 000

Activité	Description de la sous-activité	Budget (\$ US)
	iii) Formation, dans un pays de l'UE, de deux experts de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur sur les considérations relatives à l'efficacité énergétique	15 000
	iv) Production de supports de formation sur les questions d'efficacité énergétique en réfrigération, climatisation et pompes à chaleur	6 000
	v) Acquisition de trois panoplies de formation (dispositif de surveillance portable pour mesurer l'efficacité) au bénéfice de trois centres de formation	33 000
	vi) Conseil technique sur les technologies à faible PRP et sur l'efficacité énergétique des appareils à l'intention des particuliers et des entreprises lors de l'achat d'appareils de réfrigération ou de climatisation ou de pompes à chaleur par le truchement d'associations, l'objectif étant de les aider à prendre des décisions éclairées	21 000
	vii) Consultant technique appuyant la mise en œuvre et le suivi du projet	15 000
	c) Communication et sensibilisation des parties prenantes	
	i) Trois consultations annuelles des parties prenantes pour coordonner les activités liées à l'efficacité énergétique	9 000
	ii) Élaboration et diffusion d'une publication spécialisée en efficacité énergétique et campagnes de sensibilisation ciblant les parties prenantes concernées sur les réglementations en matière d'efficacité énergétique, les différentes options technologiques disponibles, les avantages exprimés en coûts à long terme et leur impact sur le climat et l'environnement	31 000
	iii) Extension du site Web en cours d'élaboration dans le cadre de la phase I du KIP pour y inclure la législation permettant de tenir compte de l'efficacité énergétique et production d'études de cas comprenant une analyse coûts-avantages	8 000
	iv) Élaboration et diffusion des résultats de l'étude de faisabilité sur les avantages d'une efficacité de refroidissement améliorée et de la durabilité	3 000
Total		180 000

Durabilité, reproductibilité et évaluation des risques

15. Le projet pilote soutient l'application des NMPE en renforçant les capacités des agents et inspecteurs concernés, en renforçant les centres de formation technique pour mieux aborder les considérations d'efficacité énergétique dans leur formation régulière, en garantissant que les considérations d'efficacité énergétique sont intégrées dans les programmes existants de certification et de formation des frigoristes et en sensibilisant les parties prenantes concernées aux nouvelles réglementations afin de faciliter leur conformité.

16. Le principal risque identifié est le retard dans la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique au niveau national. L'appui du projet au renforcement des capacités institutionnelles et à l'élaboration d'un plan de suivi contribuera à garantir l'exécution en temps voulu des activités du projet. L'application des normes NMPE et des systèmes de certification contribuera à la durabilité à long terme des efforts entrepris par le pays pour réduire progressivement sa consommation de HFC. En outre, les formateurs soutenus dans le cadre du projet continueront à dispenser des formations aux techniciens pendant la mise en œuvre de la phase I du KIP, renforçant ainsi davantage la durabilité. Compte tenu de l'accord d'association du pays avec l'UE et de son appartenance à la Communauté de l'énergie, il est prévu que les efforts liés à l'efficacité énergétique continueront de s'étendre au-delà de ce projet.

RECOMMANDATION

17. Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le projet pilote visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC (activités autres que d'investissement) pour la République de Moldova d'un montant de 180 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 23 400 \$ US pour le PNUE, en relevant :

- a) que la République de Moldova s'est engagée à respecter les conditions visées dans la

décision 91/65 b) iv) b à b iv) d ;et

- b) que la date d'achèvement du projet n'irait pas au-delà du 31 décembre 2028 et qu'un rapport de projet détaillé sera soumis au Comité exécutif dans les six mois à compter de la date d'achèvement du projet.
-